

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 501

Ayant pour objet la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE) aux coûts de 1 116 793 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 1 116 793 \$ pour financer ce projet.

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite procéder à la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE);
- CONSIDÉRANT** que les fonds généraux de la municipalité sont insuffisants pour financer cette construction et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour se procurer ladite somme;
- CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de réaliser la construction d'un bâtiment destinée à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE);
- CONSIDÉRANT** qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2021.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu à la majorité que soit et est adopté le règlement portant le numéro 501 et il est

par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux nécessaires à la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE), soit :

CPE:

Architecture:

Exigences générales	58 875,00 \$
Conditions existantes/Civiles	126 614,00
Béton coulé en place	63 652,00
Maçonnerie	20 020,00
Métaux	2 500,00
Bois, plastiques et composites	159 227,00
Isolation thermique et étanchéité	80 142,50
Ouvertures et fermetures	50 400,00
Finition	86 880,00
Ouvrages spéciaux	2 420,00

Ingénierie:

Ventilation – Plomberie – Électricité	169 957,00
---------------------------------------	------------

Profit et administration – Entrepreneur	65 655,00
Coût de construction	886 342,50 \$

Imprévus (10 %)	88 634,25
Honoraires professionnels (10 %)	88 634,25

SOUS-TOTAL:	1 063 611,00 \$
-------------	-----------------

Taxes nettes (± 5 %)	53 182,00
----------------------	-----------

TOTAL:	<u>1 116 793,00 \$</u>
--------	------------------------

(*) Le tout telle que l'estimation préparée par M. Yves Bernard, estimateur sénior, de la firme *Éric Painchaud, architecte*, jointe en annexe A, laquelle fait partie du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour la construction d'un bâtiment destinée à accueillir un Centre de la petite enfance (CPE) mentionné à l'article 2, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 116 793 \$ y compris les incidents, frais inhérents, contingences, honoraires professionnels, frais légaux, frais de financement et imprévus normaux.

ARTICLE 4

Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter par billets une somme maximale de 1 116 793 \$, remboursable en 20 ans.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6

Les billets, d'une valeur maximale de 1 116 793 \$ seront remboursés en 20 ans, seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général, pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 7

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la municipalité.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement. Les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement ou aux échéances en capital et intérêts en découlant toute contribution, revenus ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée au présent règlement.

ARTICLE 10

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Adopté à la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le 8^e jour du mois de mars 2021 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ANNEXE A

ESTIMATION DES COÛTS

Projet : Étude de faisabilité - Nouveau CPE, Saint-David-de-Falardeau
 Révision au 23 février 2021
 (N.D.: 6348-20)

Article	Nature des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Sous-total	Prix total
ARCHITECTURE						
Division 01 EXIGENCES GÉNÉRALES						
Assurance de chantier (approximatif)	1	Lot	6 900,00 \$	6 900,00 \$		58 875,00 \$
Conteneur de construction	1	Lot	7 000,00 \$	7 000,00 \$		
Contremaitre (autres temps que travailleur)	1	Lot	30 600,00 \$	30 600,00 \$		
Services au chantier	1	Lot	8 200,00 \$	8 200,00 \$		
Nettoyage périodique	1	Lot	1 400,00 \$	1 400,00 \$		
Nettoyage final (3500 p ²)	1	Lot	1 575,00 \$	1 575,00 \$		
Divers	1	Lot	3 200,00 \$	3 200,00 \$		
Division 02 CONDITIONS EXISTANTES/CIVILES						
Excavation, remblai, compaction et drainage	1	Lot	33 246,00 \$	33 246,00 \$		126 614,00 \$
Excavation stationnement, asphalte et terrain	1	Lot	74 270,00 \$	74 270,00 \$		
Bordures, trottoirs et clôture	1	Lot	19 098,00 \$	19 098,00 \$		
Division 03 BÉTON COULÉ EN PLACE						
Béton : Nouvelles semelles, mur et dalle	1	Lot	13 550,00 \$	13 550,00 \$		
Coffrage : Nouvelles semelles et murs	1	Lot	20 000,00 \$	20 000,00 \$		
Armature de fondation et treillis	1	Lot	11 500,00 \$	11 500,00 \$		
Imperméabilisation	1	Lot	1 344,00 \$	1 344,00 \$		
Isolation fondation, dalle et pare-vapeur	1	Lot	6 008,00 \$	6 008,00 \$		
Entrepreneur général	1	Lot	5 400,00 \$	5 400,00 \$		
Mise en place de dalle et pompe	1	Lot	5 850,00 \$	5 850,00 \$		
Division 04 MAÇONNERIE						
Nouvelle maçonnerie de revêtement	1	Lot	20 020,00 \$	20 020,00 \$		20 020,00 \$
Division 05 MÉTAUX						
Échelle au toit	1	Lot	2 500,00 \$	2 500,00 \$		2 500,00 \$
Division 06 BOIS, PLASTIQUES ET COMPOSITES						
Murs extérieurs du périmètre finition en gypse	1	Lot	35 533,00 \$	35 533,00 \$		159 227,00 \$
Murs porteurs, finition en gypse	1	Lot	11 040,00 \$	11 040,00 \$		
Fermes de toit, portage	1	Lot	57 333,00 \$	57 333,00 \$		
Cloisons intérieures	1	Lot	17 521,00 \$	17 521,00 \$		
Parapet et blocages	1	Lot	3 120,00 \$	3 120,00 \$		
Ébénisterie	1	Lot	22 300,00 \$	22 300,00 \$		
Marquise des entrées	1	Lot	12 380,00 \$	12 380,00 \$		

Division 07 ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ					80 142,50 \$
Nouvelle toiture (Membrane)	1	Lot	27 800,00 \$	27 800,00 \$	
Revêtement métallique, gouttière et soffite	1	Lot	23 500,00 \$	23 500,00 \$	
Revêtement de fibrociment	1	Lot	15 275,00 \$	15 275,00 \$	
Isolation de plafond	1	Lot	9 345,00 \$	9 345,00 \$	
Uréthane du haut de mur	1	Lot	1 512,50 \$	1 512,50 \$	
Ventilation d'entretien	1	Lot	1 830,00 \$	1 830,00 \$	
Trappe d'entre toit et parcours	1	Lot	880,00 \$	880,00 \$	
Division 08 OUVERTURES ET FERMETURES					50 400,00 \$
Portes en acier/bois et quincaillerie	1	Lot	21 200,00 \$	21 200,00 \$	
Fenération hybride	1	Lot	19 500,00 \$	19 500,00 \$	
Porte d'aluminium	1	Lot	9 700,00 \$	9 700,00 \$	
Division 09 DE FINITION					86 880,00 \$
Retombée de plafond en gypse (conduits) et plafond en gypse	1	Lot	2 170,00 \$	2 170,00 \$	
Plafond suspendu	1		20 100,00 \$	20 100,00 \$	
Plâtrage et peinture	1	Lot	25 400,00 \$	25 400,00 \$	
Couvre plancher de céramique/mur	1	Lot	4 500,00 \$	4 500,00 \$	
Revêtements de sol souple et plinthes	1	Lot	33 500,00 \$	33 500,00 \$	
Accessoires	1	Lot	1 210,00 \$	1 210,00 \$	
Division 10 OUVRAGES SPÉCIAUX					2 420,00 \$
Grille gratté-pieds	2	Lot	1 210,00 \$	2 420,00 \$	
INGÉNIERIE					169 957,00 \$
VENTILATION					
Climatisation, chauffage, calorifugeage et contrôle	1	Lot	69 430,00 \$	69 430,00 \$	
Sortie de sécheuse et hotte	1	Lot	1 596,00 \$	1 596,00 \$	
PLOMBERIE / Calorifugeage					
Entrée	1	Lot	6 476,00 \$	6 476,00 \$	
Distribution et accessoires	1	Lot	20 040,00 \$	20 040,00 \$	
Drainage	1	Lot	4 225,00 \$	4 225,00 \$	
Calorifugeage	1	Lot	4 700,00 \$	4 700,00 \$	
ÉLECTRICITÉ					
Éclairage et prises extérieures (autres que existantes)	1	Lot	4 500,00 \$	4 500,00 \$	
				Sous-total 1 :	820 687,50 \$
				Profits et administration de l'Entrepreneur (8%)	65 655,00 \$
				Sous-total 2 :	886 342,50 \$
				Contingences (15%)	132 951,38 \$
				Sous-total anticipé :	1 019 293,88 \$
				TPS (5%) :	50 964,69 \$
				TVQ (9,975%) :	101 674,56 \$
				Total :	1 171 933,13 \$

La présente soumission est de type sommaire et en lien avec les informations, reçues en date.

Elle ne constitue pas un engagement de prix final, celui-ci relevant des entrepreneurs et autres intervenants retenus par le client suite à des évaluations basées sur des plans, devis et informations, détaillés.

Par : **Yves Bernard**, estimateur senior et gestionnaire de projet
Date: 23 février 2021